

Les rendez-vous thématiques de l'Udaf



Mon Espace Santé :

A quoi ça sert ? Qui est concerné ?
Quelle sécurité pour nos données de santé ?



**l'Assurance
Maladie**
Agir ensemble, protéger chacun

Côte-d'Or



Lancé en 2022, Mon Espace Santé est un carnet de santé numérique créé par le ministère de la Santé pour stocker numériquement nos informations de santé. A destination de tous les français, il est à la fois un outil important mais il est aussi source de nombreux questionnements : Comment activer son compte ? Est-il obligatoire ? Y a-t-il un danger pour la protection des données personnelles ? Que devient le dossier médical partagé ?

Pour répondre à toutes ces questions et présenter ce nouveau dispositif, Bénédicte Poisneuf, Manager stratégique et Florence Curé, Spécialiste Espace Numérique en Santé à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Côte d'Or ont répondu à l'appel de notre Udaf 21 (Union Départementale des Associations Familiales de Côte d'Or) et sont intervenues le 10 janvier 2023 lors d'un nouveau rendez-vous thématique.

Vidéos explicatives
(espace santé)



Le présent document rend compte de ces deux interventions ainsi que des échanges qui ont suivi.

Françoise PLASSARD
Présidente Udaf Côte d'Or

SOMMAIRE

- 1 Introduction
- 2 C'est quoi Mon espace santé ?
Qui est concerné ?
Quelles sont ses fonctionnalités ?
- 3 Est-ce obligatoire d'avoir Mon espace santé ?
Comment activer Mon espace santé ?
- 4 Peut-on s'opposer à Mon espace santé ?
Le Dossier Médical Partagé sera-t-il supprimé ?
Est-ce que mes données personnelles sont bien protégées ?
- 5 Est-ce vraiment confidentiel ?
Focus : Personne sous mesure de protection
- 6 Conclusion : Simple, pratique et utile



C'est quoi Mon Espace Santé ? Qui est concerné ?

Mon espace santé est un **service numérique personnel et sécurisé** qui a vocation à **devenir le futur carnet de santé numérique**, proposé par l'Assurance Maladie et le Ministère de la Santé. Il vous permet de participer au suivi et à la préservation de votre santé. Il s'agit d'un espace numérique où vous pouvez enregistrer vous-mêmes toutes les informations de santé utiles et les partager avec vos professionnels de santé. Ils pourront aussi y enregistrer des documents et des informations, si vous leur en donnez l'autorisation. Au-delà de votre dossier médical, vous pourrez retrouver dans cet espace personnel une messagerie sécurisée pour échanger avec les professionnels de santé, et à terme à un agenda médical ainsi qu'un catalogue de services et d'applications référencés par les pouvoirs publics.

Accessible depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone Mon espace santé vous permet de garder ainsi à portée de main tout ce dont vous avez besoin pour votre suivi médical.

Dès la naissance, tout le monde, quel que soit son régime d'assurance maladie pourra bénéficier de ce nouveau

service, les salariés, les travailleurs indépendants, les étudiants, les agriculteurs...



Quelles sont ses fonctionnalités ?

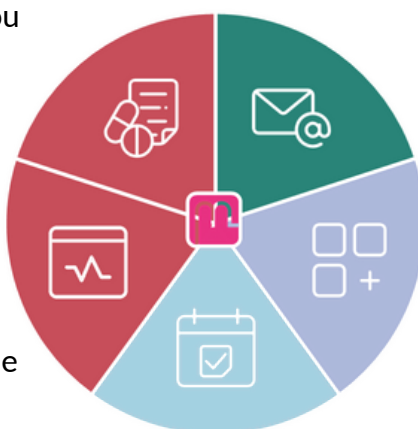
Grâce à Mon espace santé, l'utilisateur aura accès à 4 fonctionnalités majeures (dont 3 disponibles à ce jour : dossier médical, messagerie et catalogue de services)

Un dossier médical

Consultation et alimentation des **documents** ajoutés par l'utilisateur ou ses professionnels de santé (ordonnance, compte rendu d'hospitalisation, biologies...)

Alimentation et consultation par l'utilisateur de son **profil médical** : antécédents médicaux, vaccinations, allergies, mesures de santé

Cette rubrique s'appuie sur le **Dossier Médical Partagé (DMP)** dont l'historique est repris pour les anciens utilisateurs



Une messagerie

Réception en toute sécurité des informations personnelles en provenance de l'équipe de soin de l'utilisateur via un service de **messagerie sécurisée** de santé.

Un catalogue de service

Accès à des applications de santé référencées par l'Etat via un **catalogue réunissant la diversité des services utiles à la santé** (portails patients, applications et objets connectés référencés).

Un agenda

Agrégations des **événements** liés au parcours de soin de l'utilisateur via un agenda

Est-ce obligatoire d'avoir Mon Espace Santé ?

Mon Espace Santé n'est pas obligatoire. Il est destiné à celles et ceux qui souhaitent l'utiliser. Si vous n'avez pas procédé à l'opposition de la création de votre espace dans le délai des 6 semaines imparties après avoir reçu le code par e-mail ou courrier, délai désormais expiré, vous **gardez la possibilité de fermer votre espace**.



Comment activer Mon Espace Santé ?

Chaque assuré dispose de son propre espace numérique. Il est créé automatiquement pour chacun dès sa naissance. A tout moment l'assuré peut choisir d'activer ou de clôturer son profil. Les documents et informations enregistrés dans Mon espace santé restent sa propriété. L'utilisateur décide quel(s) professionnel(s) de santé peut consulter ses informations médicales et y enregistrer des documents utiles pour son suivi médical.

Comment activer son profil Mon espace santé ?

1.

Un code confidentiel sera envoyé à chaque assuré, par e-mail ou par courrier pour activer Mon espace santé. Ce code sera valable six semaines à partir de la date d'envoi. Il permet d'activer le service ou de s'opposer à sa création.

2.

Après ce délai de six semaines, si l'assuré ne s'y est pas opposé le profil sera créé automatiquement.

3.

L'assuré pourra également activer son profil plus tard. En se rendant sur le **site monespacesante.fr**, cliquer sur "**Activer mon espace**". Vous devez vous munir de votre code et de votre carte vitale. Vous pouvez ensuite suivre les instructions indiquées.



Notre UDAF en bref

L'union départementale des associations familiales de Côte d'Or (Udaf 21), association loi 1901 constituée de 59 associations, représente plus de 4 000 familles. Elle défend les intérêts de l'ensemble des familles de Côte d'Or.

Pour cela, l'Udaf fait entendre ses positions auprès des pouvoirs publics, représente les familles dans de nombreux domaines (santé, petite-enfance, habitat, vie quotidienne...) et gère différents services d'intérêt familial (Mesures de protection judiciaire, soutien aux tuteurs familiaux, soutien au budget familial, point conseil budget...)

www.udaf21.fr

Page Facebook :

UDAF Côte d'Or

udaf21@udaf21.unaf.fr



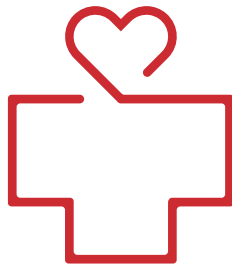
Françoise PLASSARD
Présidente de
l'Udaf Côte d'Or

Commission santé

Notre UDAF a souhaité redynamiser ses commissions sectorielles qui sont des groupes de réflexion autour de sujets familiaux, ouverts à tous. L'objectif de ces groupes est de répondre à l'une des principales missions de l'Udaf : représenter les familles de Côte d'Or et défendre leurs intérêts auprès des pouvoirs publics.

Pour cette nouvelle réunion de la commission Santé, nous avons souhaité mieux faire connaître aux familles, aux responsables associatifs et aux professionnels le nouveau dispositif "Mon espace santé" mis en place par l'Assurance maladie.

Peut-on s'opposer à Mon Espace Santé ?



Votre espace personnel est créé automatiquement mais vous gardez la **possibilité de ne pas activer votre espace et de le fermer**. Pour **clôturer Mon Espace Santé**, cliquez sur votre profil situé en haut à droite de l'écran puis sur "Paramètres". Vous pouvez demander le **téléchargement de toutes les informations de votre profil et/ou demander leur suppression définitive**.

Le Dossier Médical Partagé sera-t-il supprimé ?

Le Dossier Médical Partagé, couramment appelé DMP, est un **carnet de santé numérique permettant de stocker de façon sécurisée vos documents de santé : ordonnances, résultats d'examens, comptes rendus...** Le DMP permet aussi de partager ces informations avec les professionnels de santé de votre choix pour améliorer votre suivi médical, y compris en cas d'urgence. Si vous avez déjà un DMP, son contenu est intégré au nouveau service Mon Espace Santé. Si vous refusez Mon Espace Santé, votre DMP ne sera pas supprimé mais nous ne pourrez bientôt plus accéder depuis le site dmp.fr et l'application DMP.

Celui-ci restera néanmoins accessible par les professionnels de santé pendant une période transitoire avant d'être définitivement clôturé.



Est-ce que mes données personnelles sont bien protégées ?

Mon espace santé est un espace numérique **hautement sécurisé**. Toutes les données sont **hébergées en France**.

L'Assurance Maladie garantit leur sécurité comme elle le fait depuis longtemps avec les données de remboursements. Mon espace santé donnera aussi accès à des applications et services de santé sélectionnés par les pouvoirs publics pour leur sérieux et leur fiabilité.



Est-ce vraiment confidentiel ?

Mon espace santé préserve le secret médical :

- seuls les professionnels de santé autorisés par l'utilisateur peuvent le consulter ;
- l'utilisateur peut savoir qui a consulté ou ajouté un document dans son dossier médical ;
- il peut également ajouter, supprimer ou masquer un document à tout moment depuis le site ou l'application Mon espace santé.
- les professionnels de santé peuvent envoyer à leurs patients des messages hautement sécurisés.



Focus : Personne sous mesure de protection

Qui a accès à Mon espace santé si je suis sous mesure de protection ?

Mon espace santé reste pour tous, un service numérique personnel et confidentiel. Le compte Mon espace santé de la personne protégée appartient bien uniquement à cette personne. Elle est libre de l'utiliser et de le consulter comme elle le souhaite.

Quel est l'intérêt pour une personne sous mesure de protection d'activer Mon espace santé ?

L'intérêt pour une personne sous mesure de protection peut être notamment d'inscrire dans son espace santé les directives de fin de vie anticipées. Ainsi les médecins ou professionnels de santé sauront quoi faire selon la situation de la personne.



Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Côte d'Or

Le 10 janvier 2023 Mme POISNEUF et Mme CURE sont intervenues à l'Udaf pour présenter le dispositif Mon espace santé et son impact sur la population et sur les personnes majeures protégées, ainsi que la convention mise en place entre le service mesures de protection judiciaire et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Côte d'Or.



Bénédicte POISNEUF
Manager stratégique à
la CPAM de Côte d'Or



Florence CURE,
Spécialiste Espace
Numérique en Santé à la
CPAM de Côte d'Or

Conclusion : simple, pratique et utile pour la santé



Mon espace santé est donc un outil simple, pratique et utile pour la santé de chacun.

En effet, une fois son profil activé, l'utilisateur peut depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone, le compléter en toute autonomie à mesure des examens et consultations qu'il réalise. Par exemple, son médecin traitant ou son pharmacien pourront, avec son autorisation, le consulter et y enregistrer les documents utiles pour son suivi médical.

Pratique, l'agenda médical permettra à l'utilisateur de regrouper ses rendez-vous médicaux en un seul endroit et de recevoir des rappels pour les dépistages et les vaccinations.



Enfin, Mon espace santé permet à chaque utilisateur de partager son dossier médical avec les professionnels de santé de son choix, qui en ont besoin pour assurer un meilleur suivi médical et éviter les examens inutiles.

Par exemple lorsqu'un patient est pris en charge par un médecin qui n'est pas son médecin habituel, à l'occasion d'un déplacement ou en cas d'urgence, le dossier médical contenu dans Mon espace santé permet d'être soigné plus efficacement.

Merci à nos deux intervenantes, Bénédicte POISNEUF et Florence CURE ainsi qu'à tous les participants à ce rendez-vous thématique.



Udaf Côte d'Or

5 rue Nodot
21000 Dijon

Tel : 03.80.53.13.87

udaf21@udaf21.unaf.fr

www.udaf21.fr

Prochaines synthèses Udaf :



- Inclusion des enfants en situation de handicap en milieu scolaire



- Violences sexuelles sur mineurs : Mieux repérer, mieux accueillir la parole, mieux prévenir, rôle de la justice

page Facebook Udaf Côte d'Or Si vous souhaitez en savoir plus sur l'Udaf, rendez-vous sur le site internet : www.udaf21.fr